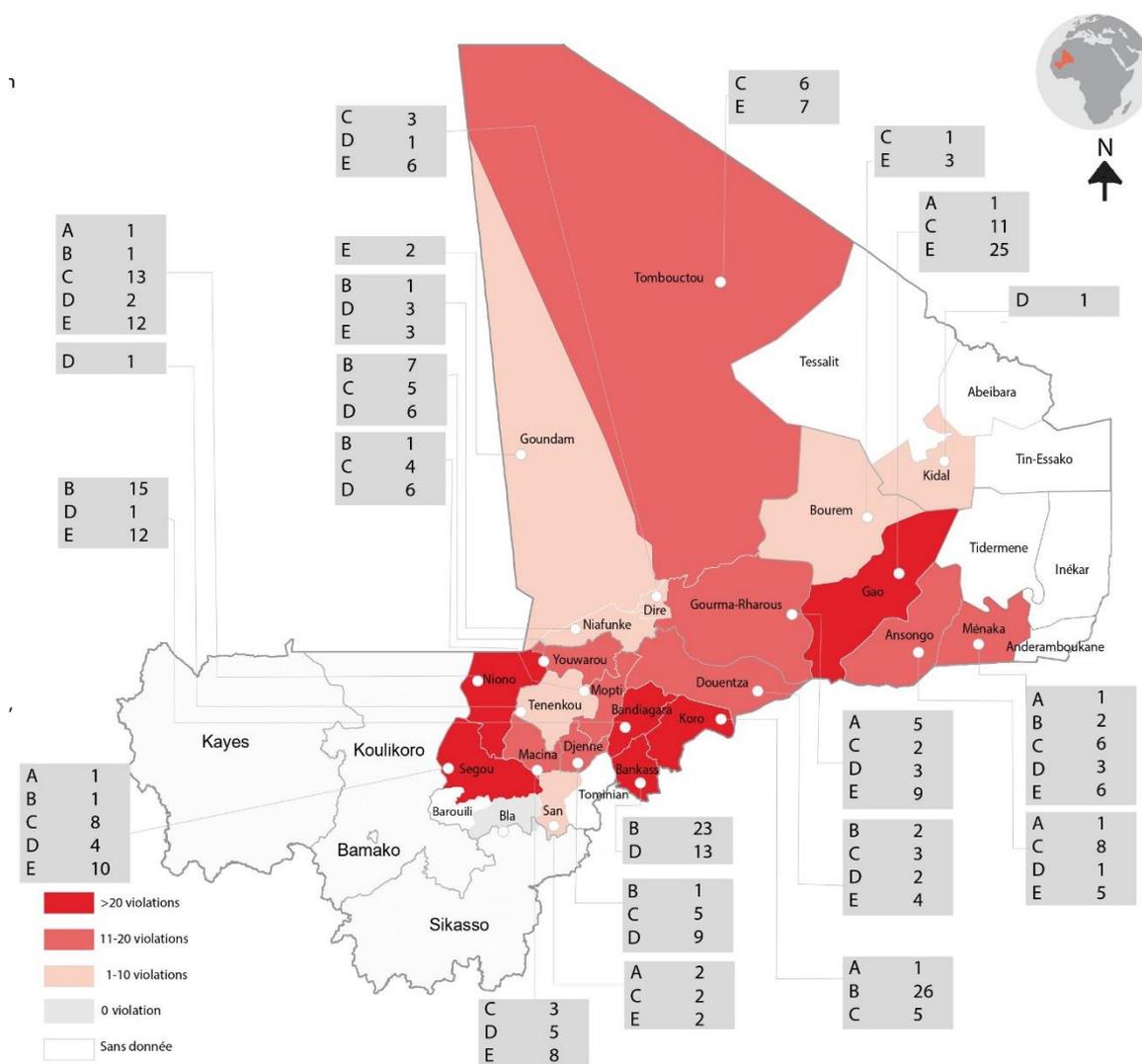


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION N 4 – AVRIL 2020



A. Mouvement de population forcé : Déplacement interne forcé en raison de la violence/confit/insécurité, Déplacement interne forcé en raison d'intempéries/catastrophe naturelles, Restrictions à la liberté de mouvement, Retour forcé, Refoulement.

B. Droit à la vie : Assassinat, Meurtre, Mort par engin explosif.

C. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique : Coup, blessure, mutilation, Blessure ou mutilation par engin explosif, Menace, Violence psychologique/émotionnelle, Viol, Agression sexuelle, Grossesse forcée, Exploitation sexuelle et prostitution forcée, Mariage forcé, Discrimination, Torture et traitement cruel et inhumain.

D. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée, Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale, Enrôlement et recrutement par les forces ou groupes armés, Séparation familiale, Trafic d'être humain, traite ou esclavage, Exploitation économique et travail forcé.

E. Droit à la propriété : Vol, extorsion, pillage, Destruction de biens personnels, Incendie volontaire, Taxe illégale, Occupation illégale de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public, Destruction de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public.

F. Atteintes à l'accès aux services de base : Déni de ressources, d'opportunités et/ou d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et hygiène, justice, état civil, ressources économique), Blocage, détournement ou refus de l'aide humanitaire, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces et groupes armés.

I. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection

Typologies de violations (documenté et non-documenté)	Fév	Mar	Avr	TOTAL
Atteintes au droit à la propriété	135	179	114	428
Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	57	114	83	254
Atteintes au droit à la vie	53	73	80	206
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	20	40	62	122
Mouvements de population forcés	12	17	13	42
Atteintes à l'accès aux services de base	3	0	0	3
TOTAL	280	423	352	1055

Le mois d'avril reste marqué par l'insécurité dans toutes les régions couvertes par le monitoring. Un nombre élevé d'incidents (352 violations) a été enregistré, même si cela représente une baisse de 71 violations par rapport au mois précédent. Les atteintes au droit à la propriété représentent toujours la catégorie de violations la plus fréquente. Une augmentation des atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne a été recensée, qui pourrait être attribuée aux incidents liés au deuxième tour des élections législatives qui a eu lieu le 14 avril, et qui a été perturbé par une série d'incidents dans le centre et le nord du pays, notamment des enlèvements, des menaces et des incidents liés aux engins explosifs de nature improvisée (EENI).

Alors que le mois dernier, une augmentation alarmante du nombre et de l'intensité des attaques a été enregistrée, en particulier à Koro, Bandiagara et Bankass¹, deux détachements militaires ont été déployés par le gouvernement dans la zone de Bandiagara et Bankass pour ramener le calme et renforcer la protection des populations et des biens. Si des violations des droits humains ont encore été enregistrées à Bandiagara et Bankass à un niveau critique (> 21), elles ont été moins fréquentes à Bandiagara (28 en avril comparé à 97 en mars) et de nature moins intense que le mois précédent.

Avec 43% de toutes les violations ayant eu lieu dans la région de Mopti, le Centre reste l'épicentre de la violence.

Mouvement de population : Avec le mécanisme de rapports flash, 15 alertes d'attaques de village ont été reçues et 8 mouvements de population ont été enregistrés sur le territoire du Mali (y inclus un mouvement transfrontalier). Le nombre de mouvements de population est sensiblement inférieur à celui du mois précédent, où 22 mouvements de population avaient été enregistrés. Il est également important de constater que ce mois-ci, il n'y a eu aucun mouvement de population suite à des attaques de village. Des menaces d'attaques de village ont cependant déclenché des mouvements de population dans 5 cas ce mois-ci. Le mois précédent, une attaque ou menace d'attaque de village avait déclenché des mouvements de population dans 12 cas.

Au mois d'avril, un seul mouvement de population transfrontalier a été observé, concernant des réfugiés et autres personnes déplacées en provenance du Niger suite à des opérations militaires menées par l'armée nigérienne sur la bande frontalière. 78 ménages de nationalité nigérienne, majoritairement des Peulhs et des Zarma de la commune d'Inates (région de Tillabéry), et 37 ménages de PDI maliens installés sur la bande Mali-Niger (soit 115 ménages représentant 690 personnes au

¹ Comme les attaques de 12 villages les 1, 5 et 7 mars causant 43 civils tués et l'attaque de Ouenkoro (cercle de Bankass) le 28 mars où 24 civils ont été tués.

total) sont arrivés sur trois sites dans la commune de Tin-Hama (cercle d'Ansongo, région de Gao) entre le 14 et le 19 avril.

Si des attaques de villages ont encore eu lieu ce mois-ci, elles ont été moins fréquentes et moins violentes. De même, les déplacements ont été moins fréquents que le mois dernier et n'ont concerné qu'un petit nombre de ménages.

Elections législatives (deuxième tour) : L'instabilité de la période précédant le deuxième tour des élections a continué, avec des attaques ciblées contre les institutions de l'État, les partis politiques et les électeurs afin de déstabiliser le processus électoral et priver les citoyens de leur droit à participer au processus législatif, notamment par des menaces (rapportées dans plusieurs villages du cercle d'Ansongo) et la destruction du matériel électoral transporté dans un véhicule à Rharous le soir avant l'élection. Le deuxième tour des élections législatives a eu lieu le 14 avril et cette journée a été perturbée par une série d'incidents au Centre et au Nord du pays. Le président d'un bureau de vote à Ouro-Mody (région de Mopti) a été enlevé et les membres de la commission électorale ont été chassés par des hommes armés. Des incidents EENI ont touché des agents électoraux (mort du sous-préfet, de deux agents électoraux et d'un soldat des FAMa dans une explosion EENI dans le cercle de Koro ; convoi FAMa heurtant une mine près de la ville de Douentza pendant l'escorte du sous-préfet avec les résultats électoraux, causant des blessés). Le faible taux de participation (23.22%) enregistré pendant le deuxième tour des élections législatives peut être attribué à la situation sécuritaire et à la peur d'une propagation du COVID-19. 216 bureaux de vote sont restés fermés en raison des menaces et des attaques de groupes armés non-étatiques. Dans un tel environnement sécuritaire, l'inclusivité et la crédibilité de ces élections législatives restent questionnables, notamment parce que la majorité des personnes déplacées n'ont pas pu voter dans le cadre de ce processus.

Combat entre JNIM et EIGS : Les affrontements entre JNIM (Katiba Macina) et EIGS se sont intensifiés ce mois-ci dans les cercles de Douentza et de Mopti avec plusieurs combattants EIGS présumés tués ou capturés. Les deux groupes revendiquent une domination territoriale sur la région et se disputent le contrôle des ressources naturelles ainsi que la perception des impôts payés par la population locale. L'augmentation des affrontements entre ces deux groupes complexifie les dynamiques de conflit.

COVID-19 : Les communautés touchées par le conflit sont particulièrement vulnérables aux impacts de la pandémie COVID-19. En effet, les marchés locaux souffrent de problèmes d'approvisionnement et la flambée des prix des produits consommables suite à la fermeture des frontières terrestres a été observée dans la majorité des régions. Cette augmentation des prix a un impact sur les moyens de subsistance des populations civiles et aggrave leur vulnérabilité socio-économique. Par ailleurs, les mesures annoncées pour la prévention du COVID-19 se focalisant sur le transport des populations et le couvre-feu, elles ont impacté la mobilité des populations civiles. Le ralentissement des transports, y compris de marchandises, accentue la pauvreté dans les villages et crée des situations de baisse de revenu, provoquant notamment la diminution des activités foraines. Des mesures d'apaisement ont été annoncées par le gouvernement, allant de la baisse des tarifs de l'eau et de l'électricité à la distribution de vivres aux populations pendant les mois d'avril et mai. L'effectivité de ces mesures reste encore à vérifier. Le déficit budgétaire gouvernemental devrait ressortir à 606,6 milliards de Francs CFA, soit 5,8% du PIB contre 3,8% selon le projet de loi de finances rectificatives de 2020. Ceci est dû à la baisse des recouvrements d'impôts, des taxes intérieures sur les importations et aux nouvelles dépenses liées à la pandémie du COVID-19 selon le Ministre de l'Economie. Par ailleurs, les groupes radicaux semblent tirer profit du phénomène de COVID-19. Dans une déclaration, JNIM a

qualifié l'actuelle pandémie de coronavirus de "soldat de Dieu" avec l'espoir que les forces internationales se retirent de la région. Enfin, pendant le mois d'avril, des mouvements transfrontaliers de demandeurs d'asile ont eu lieu conformément au droit international des réfugiés malgré les mesures de fermeture des frontières prises dans le cadre du COVID-19. Aucun cas de refoulement n'a été rapporté.

Accusation de graves violences perpétrées contre la population civile par les forces de l'Etat : Au mois d'avril, les forces de défense et de sécurité (FDS) du Mali, du Niger et du Burkina Faso se sont vu confrontées avec des accusations d'exécutions extrajudiciaires. La division des droits de l'homme de la MINUSMA a enregistré plus de 100 exécutions extrajudiciaires entre janvier et mars 2020 par des FDS au Mali. 32 cas de torture et 115 arrestations arbitraires ont également été recensés.² Au Burkina Faso, Human Rights Watch (HRW) a accusé les forces de l'ordre burkinabè d'avoir tué 31 civils dans la ville de Djibo, dans le nord du pays. Ces meurtres sont, selon HRW, susceptibles de constituer un crime de guerre. L'armée nigérienne a également été accusée ce mois d'avoir tué 102 civils à Tillabéry.

Analyse de la situation de protection et des tendances

- Réduction significative de la fréquence et de l'intensité des attaques contre les villages suite au déploiement de détachements militaires dans la zone de Bandiagara et Bankass. Cela a entraîné un apaisement temporaire de la situation, mais le risque de recrudescence de la violence persiste car la présence du détachement militaire reste limitée.
- Avec un faible taux de participation, les élections législatives ne peuvent être qualifiées d'élections inclusives et crédibles. Ceci pourrait renforcer des sentiments de frustration et de mécontentement au sein de la population, ainsi que de défiance envers les institutions étatiques.
- L'intensification des affrontements entre JNIM et EIGS dans les cercles de Douentza, Mopti et Gourma-Rharous complexifie les dynamiques des conflits au centre et nord du pays ; elle est susceptible de compliquer l'accès humanitaire à la population civile.
- Les mesures prises dans le cadre du COVID-19 et les effets qui en découlent (limitation de la liberté de mouvement, diminution de l'activité économique, augmentation des prix des produits de base) contribuent à aggraver la vulnérabilité socio-économique des populations, augmentent l'insécurité et le mécontentement de la population, pouvant conduire à l'instabilité politique.
- Les violences perpétrées par les forces de défense et de sécurité du Mali, du Niger et du Burkina Faso contre la population risquent d'engendrer un nouveau cycle d'atrocités, augmentant la haine contre les institutions de l'Etat et contribuant à la radicalisation au sein de la population.

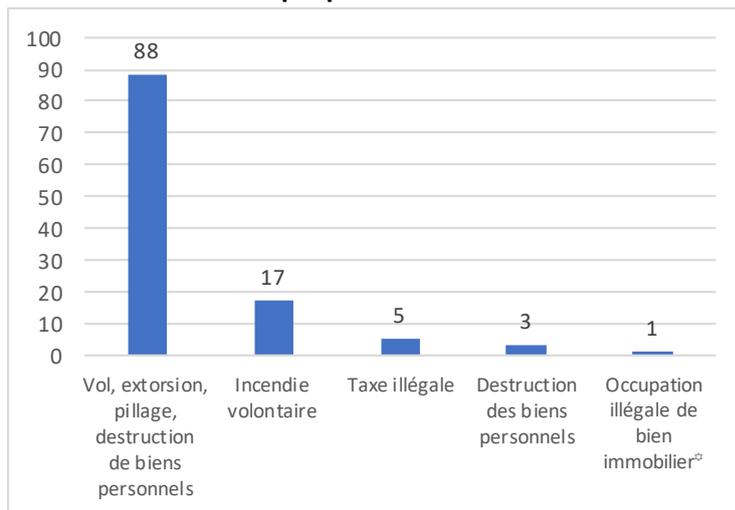
² Note sur les tendances des violations et abus de droit de l'homme 1 Janvier – 31 Mars 2020. MINUSMA. Division de droits de l'homme et de la protection. Avril 2020

II. Tendances par incident

Au cours du mois d'avril, 352 violations ont été rapportées, ce qui représente une baisse de 17% par rapport au mois précédent. Les violations relevées sont constituées majoritairement d'atteintes au droit à la propriété (114 violations), d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (83 violations) et d'atteintes au droit à la vie (80 violations). On a constaté une augmentation de 55% des atteintes au droit à la liberté et la sécurité de la personne par rapport au mois précédent. Les enlèvements/prises d'otage/disparitions forcées sont le type le plus fréquent avec 50 violations enregistrées au mois d'avril. Cette tendance est probablement liée aux élections législatives, car la période électorale a été ébranlée par un nombre croissant d'attaques par des acteurs armés non-étatiques visant à perturber le processus électoral.

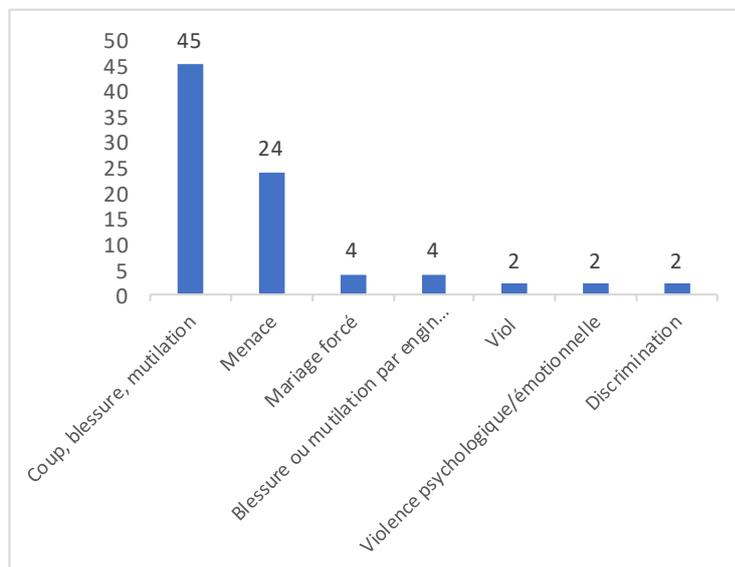
Les cercles les plus touchés sont Bankass (10%), Koro (9%), Niono (8.3%) et Bandiagara (8%).

Atteintes au droit à la propriété



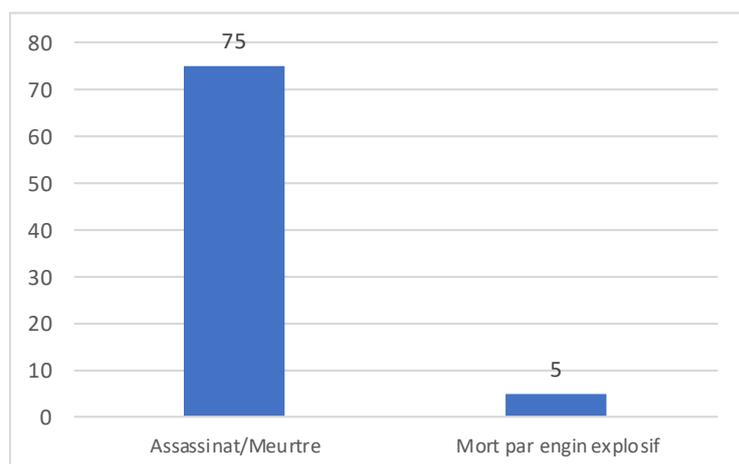
Un total de 114 atteintes au droit à la propriété a été recensé. Les vols/extorsions/pillages/destructions de biens personnels restent le type le plus fréquent. Comme les attaques de villages ont été moins fréquentes et moins intenses ce mois-ci, les incendies volontaires (17) ont considérablement diminué en comparaison au mois dernier (74).

Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique



83 atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique ont été enregistrées, les coups et blessures étant le type de violation le plus fréquent sous cette catégorie.

Atteintes au droit à la vie



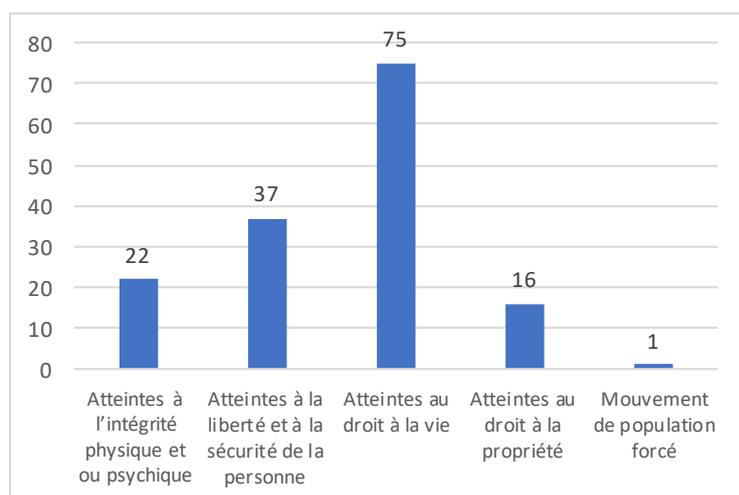
Le nombre d'atteintes au droit à la vie reste très élevé avec 95% des assassinats/meurtres enregistrés dans la région de Mopti. Ces atteintes ont augmenté de 38% par rapport au mois précédent. Dans 91% des cas, ce sont des hommes qui ont été touchés.

III. Tendances par région

Région de Mopti

Même si le nombre d'incidents a diminué par rapport au mois précédent, Mopti reste la région la plus touchée avec 115 violations de protection. Au cours du mois d'avril, une accalmie précaire a été observée surtout dans la zone inondée, cependant la situation demeure toujours préoccupante.

Incidents à Mopti



71% des violations enregistrées au mois d'avril ont eu lieu dans la zone exondée de Mopti (Koro, Bandiagara, Douentza, Bankass). Cependant, dans la zone inondée (Tenenkou, Youwarou, Mopti et Djenné), bien qu'il y ait eu une accalmie relative par rapport aux attaques, des cas d'enlèvement, de coups/blessures/mutilations et de menaces contre les personnes civiles ont été documentés.

En comparaison avec le mois précédent, les atteintes à l'intégrité physique/psychique, les atteintes au droit à la propriété et les mouvements de population forcés ont considérablement diminué. La réduction drastique des atteintes au droit à la propriété (16 violations en avril contre 101 en mars) peut être attribuée à la baisse des attaques de villages. Celles-ci avaient été extrêmement nombreuses le mois dernier à Mopti et étaient presque toujours accompagnées par des atteintes au droit à la propriété, surtout des incendies volontaires, des pillages, des vols et des extorsions. Les atteintes au droit à la vie sont restées à un haut niveau surtout dans les cercles de Bandiagara et Koro où plusieurs attaques ont eu lieu ce mois-ci. Une recrudescence de la criminalité et des attaques des personnes armées non identifiées contre les véhicules de transport des forains a aussi été constatée à Douentza.

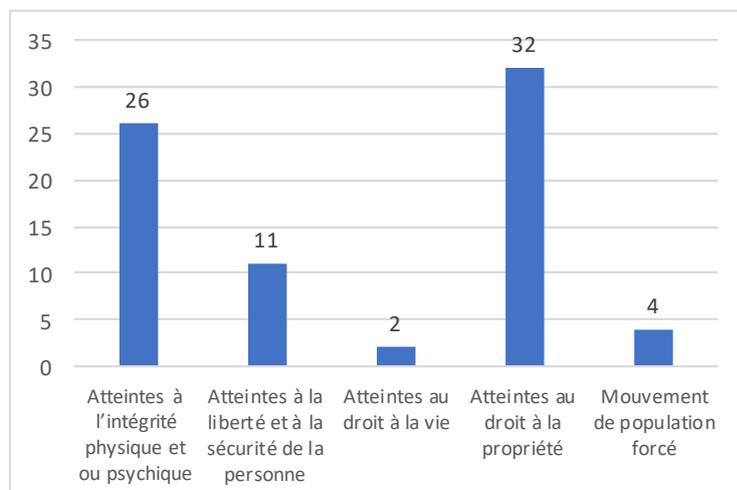
La majorité des victimes sont des résidents (90%), suivi par des PDI (9.3%). Ce sont des adultes masculins (80%). Par ailleurs, 9 femmes et 21 enfants (10 filles et 11 garçons) ont été touchés par des violations. Les lieux principaux des violations sont le domicile de la victime (35%), le centre-ville/village (19%) et les champs (15%). Les axes routiers qui étaient le lieu de 27 violations le mois précédent ont constitué le lieu de seulement 10 violations pendant le mois d'avril. Cela pourrait être en connexion avec l'établissement des checkpoints dans les cercles de Koro, Bandiagara et Bankass par Dan Na Ambassagou pour mettre en place des zones de surveillance. Mamadou Goudienkilé, le Président du groupe d'autodéfense, a notamment justifié l'établissement récent de checkpoints dans la région par la recrudescence d'attaques ces derniers mois dans les environs de Parou (exécution de passagers dans des bus, explosion du pont de Parou le 24 mars portant à trois le nombre de ponts détruits dans la région, augmentation des incidents de mines sur l'axe Bankass-Bandiagara) et l'inactivité de l'Etat pour protéger la population dogon et sécuriser les environs. Si la présence du groupe d'autodéfense pourrait limiter les incidents de sécurité à court terme, elle est susceptible d'entraîner d'autres incidents de protection pour la population civile, tant par de potentielles violations des droits de l'homme perpétrées par le groupe d'autodéfense lui-même que par des attaques de groupes radicaux.

Un cadre de concertation a été mis en place entre les communautés dogon et peulh, initié par les chefs coutumiers des deux parties et visant à instaurer le vivre ensemble et la cohésion sociale. Plusieurs rencontres pour la paix ont vu le jour suite à cette initiative, notamment dans les villages de Diankabou, Kadiawere, Bond et Madougou (cercle de Koro). Il est à espérer que ces efforts de paix auront un effet positif sur la stabilité du cercle de Koro dans les semaines et les mois à venir.

Région de Ségou

Dans la région de Ségou, la situation de protection demeure la même que les mois précédents avec une légère amélioration ; 15 violations de moins ont été enregistrées au mois d'avril (75) qu'au mois de mars (90).

Incidents à Ségou



Seules les atteintes au droit à la propriété ont augmenté ce mois-ci. Les vols/extorsion/pillage constituent 75% des violations de cette catégorie. Comme au mois de mars, les coups et blessures (16) ont été le type de violations le plus rapporté sous la catégorie des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique. Six menaces ont également été enregistrées. Avec 29 violations à Niono, le cercle enregistre 39% des

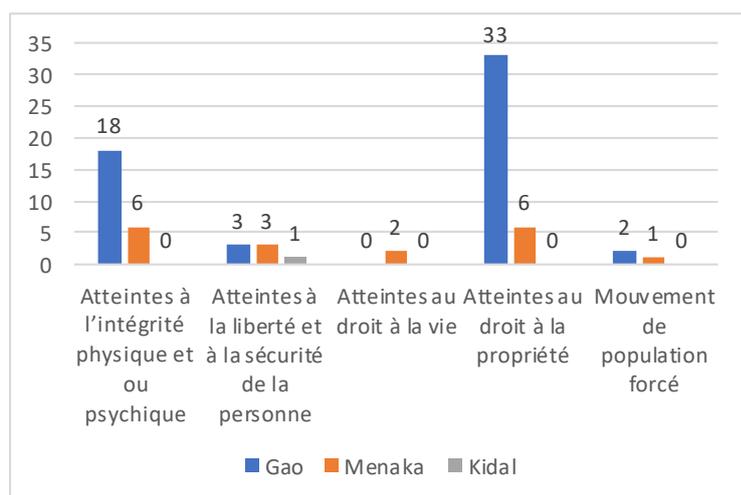
violations de la région, suivi par Ségou (23%) et Macina (13%). Même si une augmentation des incidents dans la région de Ségou n'a pas été observée au mois d'avril, la situation générale de protection s'aggrave et les populations font de plus en plus face à la recrudescence de présumés radicaux. Le deuxième tour des élections législatives a été marqué par des menaces à la fois de la part

des groupes radicaux et d'auto-défense ; les bureaux de vote ont été fermés avant l'heure dans les communes de Farako, San et Diabaly (cercles de Ségou, San et Niono) par crainte de représailles des groupes armés. Dans la commune de Moninpebouguou (Macina), les milices d'auto-défense ont menacé les populations des villages de Touara et Komara afin qu'elles votent obligatoirement pour le parti alliance 'Parena Fasoko'.

Régions de Gao, Ménaka et Kidal

Avec un total de 75 violations enregistrées à Gao, Ménaka et Kidal, la situation de protection s'est légèrement améliorée par rapport au mois dernier où 87 violations avaient été enregistrées. Cependant, les élections législatives ont perturbé la population civile, des personnes armées non identifiées ciblant certaines zones pour la non tenue de ces élections.

Incidents à Gao, Ménaka et Kidal



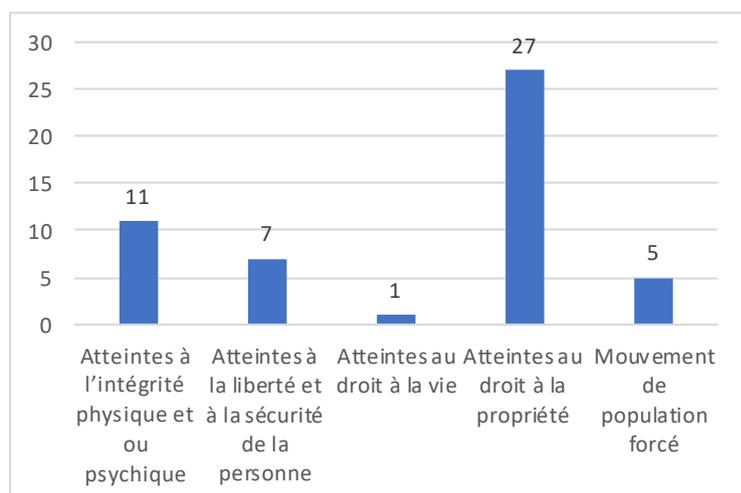
La même tendance qu'au mois dernier a pu être observée à Gao avec un nombre élevé d'atteintes à l'intégrité physique/psychique (18) et d'atteintes au droit à la propriété (33). La majorité des atteintes à l'intégrité physique/psychique sont des coups et blessures, y compris trois cas à Gao en lien avec le non respect du couvre-feu imposé par le Gouvernement comme mesure pour limiter la propagation du COVID-19.

Les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne et les atteintes au droit à la vie restent également relativement basses en avril comparé à mars.

Région de Tombouctou

Tandis que la situation de protection s'est calmée au mois d'avril dans toutes les autres régions, celle de Tombouctou a vu une augmentation des violations. Le caractère imprévisible de la situation sécuritaire de la région s'explique généralement par l'absence des forces de sécurité et de défense dans certaines localités, la faible implication des groupes armés signataires de l'accord pour le maintien de la sécurité, ainsi que le déroulement du deuxième tour des élections législatives.

Incidents à Tombouctou



La plus grande partie des violations rapportées sous la catégorie des atteintes au droit à la propriété sont des cas d'extorsion de biens, perpétrés par des bandits armés sur les axes routiers. Les axes Tombouctou-Goundam, Tonka-Diré et Mopti-Bambara-Maoudé ont été entre autres touchés ; deux véhicules de transport ont été emportés par des bandits. Plusieurs enlèvements (atteintes à la liberté et à la sécurité

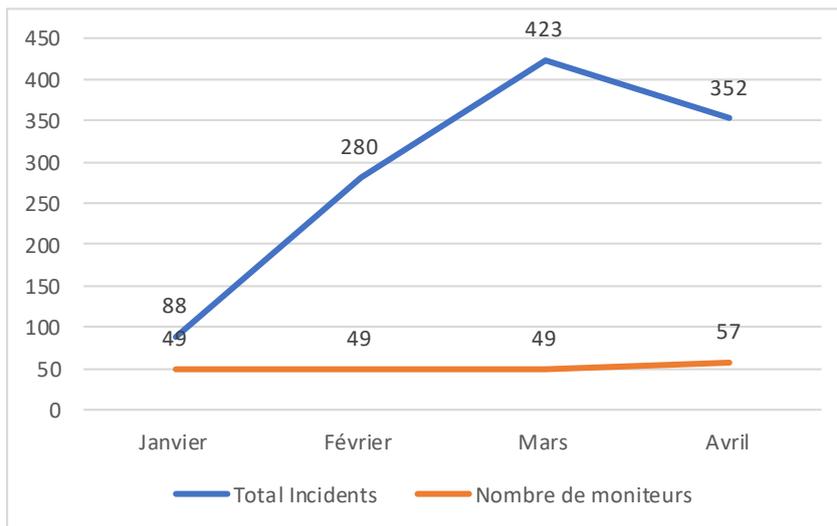
de la personne) ont été enregistrés, y inclus quatre agents humanitaires en mission dans la commune de Fittouga (cercle de Niafunké). Ils ont été relâchés le 24 avril, après 13 jours de captivité.

Le risque d'incidents EENI a augmenté dans la zone de Niafunké pendant la période électorale, surtout sur certains axes routiers. En conséquence, on a constaté une réduction de la libre circulation des personnes à cause des craintes qui en découlent. Des affrontements entre groupes radicaux, notamment entre JNIM et EIGS, ont été constatés dans le cercle de Gourma-Rharous, poussant certaines populations au déplacement forcé. Les conséquences de l'insécurité ont surtout été ressenties sur le plan économique au niveau des cercles de Gourma-Rharous et Niafunké, à travers une réduction des échanges commerciaux et une faible fréquentation des foires hebdomadaires.

IV. Auteurs de violations

Alors que le monitoring de protection permet d'enregistrer les auteurs de violations des droits de l'homme selon des catégories précises, la plupart des victimes attribuent les violations à des personnes armées non identifiées, en raison d'une crainte générale de représailles. Cependant, les analyses permettent d'établir un lien de cause à effet entre la présence et les activités des groupes armés et des milices d'autodéfense et l'augmentation des tensions intercommunautaires et des conflits violents. Les violations perpétrées par les forces de défense et de sécurité du Mali seraient grandement sous-déclarées (38 enregistrées par le monitoring de protection depuis janvier). La division de droits de l'homme de la MINUSMA a constaté une implication de plus en plus croissante des FDS dans les violations de droits de l'homme. Cela représente 41% des tous les violations et abus de droits de l'homme documentés par la MINUSMA au cours de la période sous revue.

V. Incidents de protection de janvier à avril 2020



Le nombre de violations du mois d'avril reste élevé, bien qu'une certaine diminution par rapport au mois précédent ait été enregistrée. Ce nombre élevé peut être attribué à la période électorale perturbée par les groupes armés non étatiques, ainsi qu'à une intensification du conflit dans la zone exondée de Mopti. Si la plupart des types

de violations ont un peu diminué depuis le mois dernier, les atteintes au droit à la vie (meurtre/assassinat, mort par engin explosif) ont constamment augmenté de janvier à avril. L'augmentation générale des violations est également liée au changement de système de collecte de données du projet de monitoring de protection. L'outil Kobo, avec lequel les moniteurs travaillent depuis le mois de février, prend aussi en compte les incidents non documentés.

VI. Recommandations

- Une **meilleure sécurisation des axes routiers de Mopti** est nécessaire. Le passage du tronçon Bandiagara-Bankass constitue un grand risque pour les populations, surtout au niveau du pont de Parou qui fait l'objet de plusieurs incidents. Les groupes radicaux et d'autodéfense sont constamment actifs dans la région, notamment sur les routes nationales 16 (Sévaré-Douentza) et 15 (Sévaré-Koro), ainsi que dans d'autres zones qu'ils contrôlent. En se justifiant par l'absence d'intervention de l'Etat et le vide sécuritaire, Dan Na Ambassagou a établi plusieurs checkpoints dans les environs de Parou pendant le mois d'avril, ce qui entraîne des risques additionnels pour la population civile.
- Il est important d'impliquer les communautés, surtout les comités locaux de protection, les leaders locaux, les autorités coutumières, les femmes et les jeunes dans le **dialogue et la sensibilisation à la résolution des conflits** et à la consolidation de la paix. Ce mois-ci, des rencontres entre les communautés dogon et peulh ont eu lieu, visant à instaurer le vivre ensemble dans les villages de Diankabou, Kadiawere, Bondo, Madougou (cercle de Koro). On estime que ces initiatives ont un impact positif sur la situation sécuritaire, menant à l'apaisement du conflit dans la zone touchée et qui doivent donc être encouragées.
- La poursuite des actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains doit se faire, pour **mettre fin au climat d'impunité**. Celui-ci a de nombreuses répercussions, dont le manque de confiance des populations envers les institutions de l'Etat, la non-dénonciation des incidents par les victimes faute d'impact et l'impression donnée aux auteurs que leurs actes n'ont pas de conséquence.
- Le **Gouvernement doit enquêter de manière approfondie sur les violations et abus de droit de l'homme commis par les forces de défense et de sécurité sur la population**, qui ont été documentés par la division des droits de l'homme de la MINUSMA.

- Il est important d'introduire des **politiques et mécanismes appropriés pour régler pacifiquement et équitablement la question de l'accès à et de la distribution des terres** dans les zones rurales, qui constitue une cause profonde du conflit existant dans le centre et le nord du Mali.
- Il est nécessaire de poursuivre les **actions de sensibilisation auprès des groupes radicaux et des milices d'autodéfense sur le respect des textes de droit en matière de conflit et la protection des populations civiles**, notamment les femmes et les enfants.
- Des actions doivent être poursuivies afin d'encourager et favoriser le **redéploiement des autorités étatiques** dans les zones où elles sont absentes.
- **Le processus de DDR** (désarmement, démobilisation et réintégration) doit être priorisé pour combattre la prolifération des armes légères et de guerre.

ANNEXES

Region	Cercle	Commune	Categorie d'incident	Type d'incident	Adulte		Enfant		Total
					Femme	Homme	Fille	Garçon	
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage			1		1
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes au droit à la propriété	Incendie volontaire			1		1
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Exploitation économique et travail forcé			3		3
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace			1		1
Gao	Ansongo	Talataye	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace			1		1
Gao	Ansongo	Talataye	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1			1	2
Gao	Ansongo	Talataye	Mouvement de population forcé	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité			1		1
Gao	Ansongo	Talataye	Atteintes au droit à la propriété	Destruction de biens personnels			1		1
Gao	Ansongo	Ouattagouna	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation			1		1
Gao	Ansongo	Bourra	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation			1		1
Gao	Ansongo	Bourra	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage			1		1
Gao	Ansongo	Bara	Atteintes au droit à la propriété	Incendie volontaire			1		1
Gao	Bourem	Bamba	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage			2		2
Gao	Bourem	Temera	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé	1				1
Gao	Bourem	Bourem	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage			1		1
Gao	Gao	Anchawadi	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage			6		6
Gao	Gao	Gabero	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage			2		2
Gao	Gao	Gabero	Atteintes au droit à la propriété	Incendie volontaire			1		1
Gao	Gao	Gabero	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace			1		1
Gao	Gao	Gao	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	5			6
Gao	Gao	Gao	Atteintes au droit à la propriété	Incendie volontaire	1				1
Gao	Gao	Gao	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	2	4			6
Gao	Gao	Gounzoureye	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage			2		2
Gao	Gao	Gounzoureye	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation			1		1
Gao	Gao	N'tillit	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation			1	1	2
Gao	Gao	N'tillit	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage			2		2
Gao	Gao	N'tillit	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace			1		1

Gao	Gao	N'tillit	Mouvement de population forcé	Restrictions à la liberté de mouvement		1				1
Gao	Gao	Soni Aliber	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		3				3
Gao	Gao	Tilemsi	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		2				2
Ménaka	Ménaka	Ménaka	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	1	5				6
Ménaka	Ménaka	Ménaka	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		3				3
Ménaka	Ménaka	Ménaka	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		2				2
Ménaka	Ménaka	Ménaka	Mouvement de population forcé	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité		1				1
Ménaka	Ménaka	Ménaka	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace		3				3
Ménaka	Ménaka	Ménaka	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation		1		1		2
Ménaka	Ménaka	Ménaka	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Blessure ou mutilation par engin explosif		1				1
Mopti	Bandiagara	Pignari Bana	Atteintes au droit à la propriété	Incendie volontaire	3	3	3	3		12
Mopti	Bandiagara	Sangha	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		15				15
Mopti	Bandiagara	Sangha	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée					1	1
Mopti	Bankass	Bankass	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		15			5	20
Mopti	Bankass	Socoura	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		3				3
Mopti	Bankass	Bankass	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	1	10			2	13
Mopti	Djenne	Djenne	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation		1				1
Mopti	Djenne	Djenne	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace		1				1
Mopti	Djenne	Djenne	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1				1
Mopti	Djenne	Djenne	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1				1
Mopti	Djenne	Fakala	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		1				1
Mopti	Djenne	Kewa	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		1				1
Mopti	Djenne	Kewa	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation		1				1
Mopti	Djenne	Kewa	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1				1
Mopti	Djenne	Kewa Nema badeya	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé				1		1
Mopti	Djenne	kafo Nema badeya	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Violence psychologique/émotionnelle				1		1
Mopti	Djenne	kafo	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique					1		1

Mopti	Djenne	Nema badeya kafo	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Séparation familiale		1	1
Mopti	Djenne	Togue Mourari	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		3	3
Mopti	Djenne	Togue Mourari	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Séparation familiale		1	1
Mopti	Djenne	Togue Mourari	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale		1	1
Mopti	Douentza	Hombori	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		1	1
kidal	kidal	kidal	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale		1	1
Mopti	Douentza	Dangol bore	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		1	1
Mopti	Douentza	Dangol bore	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1	1
Mopti	Douentza	Debere	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		1	1
Mopti	Douentza	Douentza	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		1	1
Mopti	Douentza	Douentza	Atteintes au droit à la propriété	Destruction de biens personnels		1	1
Mopti	Douentza	Douentza	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1		1
Mopti	Douentza	Douentza	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		1	1
Mopti	Douentza	Hombori	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation		1	1
Mopti	Douentza	Hombori	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1	1
Mopti	Douentza	Hombori	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace		1	1
Mopti	Koro	Bamba	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		2	2
Mopti	Koro	Diankabou	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		5	5
Mopti	Koro	Dinangourou	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		4	4
Mopti	Koro	Dinangourou	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Blessure ou mutilation par engin explosif		3	3
Mopti	Koro	Kassa	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		4	4
Mopti	Koro	Koporo pen	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre	1	4	5
Mopti	Koro	Madougou	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		6	6
Mopti	Koro	Madougou	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation		2	2
Mopti	Koro	Madougou	Mouvement de population forcé	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité		1	1
Mopti	Mopti	Konna	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		1	1

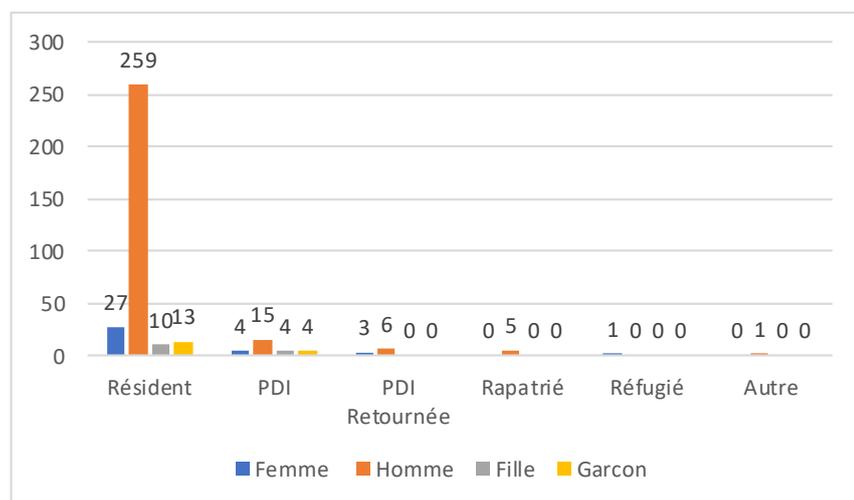
Mopti	Mopti	Konna	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	2		2
Mopti	Mopti	Mopti	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Viol		1	1
Mopti	Mopti	Toguere Coumbe	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	1		1
Mopti	Mopti	Ouro Guire	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	3		3
Mopti	Mopti	Diaka	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	3		3
Mopti	Youwarou	Dirma	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	1	2
Mopti	Youwarou	Dongo	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1		1
Mopti	Youwarou	Dongo	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	6		6
Mopti	Youwarou	Dongo	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre	7		7
Mopti	Youwarou	Youwarou	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	1	2
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale	3		3
Ségou	Macina	Monimpebougou	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1		1
Ségou	Macina	Monimpebougou	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	1		1
Ségou	Macina	Monimpebougou	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée	1		1
Ségou	Macina	Monimpebougou	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	2		2
				Occupation illégale de bien immobilier	1		1
Ségou	Macina	Monimpebougou	Atteintes au droit à la propriété	Taxe illégale	3		3
Ségou	Macina	Saloba	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1		1
Ségou	Macina	Saloba	Atteintes au droit à la propriété	Taxe illégale	2		2
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale	1		1
Ségou	Niono	Diabaly	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	2	3
Ségou	Niono	Diabaly	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	1		1
Ségou	Niono	Dogofry	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	3		3
				Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	1		1
Ségou	Niono	Dogofry	Mouvement de population forcé	Menace	1		1
Ségou	Niono	Dogofry	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Violence			
Ségou	Niono	Kala Siguida	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	psychologique/émotionnelle	1		1

Ségou	Niono	Kala Siguida	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation		2		2
Ségou	Niono	Kala Siguida	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Discrimination		2		2
Ségou	Niono	Kala Siguida	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1		1
Ségou	Niono	Kala Siguida	Atteintes au droit à la propriété	Destruction de biens personnels		1		1
Ségou	Niono	Kala Siguida	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		3		3
Ségou	Niono	Kala Siguida	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre		1		1
Ségou	Niono	Nampalari	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace		1		1
Ségou	Niono	Niono	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace		2		2
Ségou	Niono	Niono	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Viol	1			1
Ségou	Niono	Niono	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		2		2
Ségou	Niono	Sibiri	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		1		1
Ségou	Niono	Sokolo	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1		1
Ségou	Niono	Sokolo	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		1		1
Ségou	San	San	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation		1	1	2
Ségou	San	San	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	1	1		2
Ségou	San	San	Mouvement de population forcé	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité		2		2
Ségou	Ségou	Bellen	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1		1
Ségou	Ségou	Cinzana	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1			1
Ségou	Ségou	Cinzana	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1		1
Ségou	Ségou	Diganibougou	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1		1
Ségou	Ségou	Dioro	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1			1
Ségou	Ségou	Farako	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		1		1
Ségou	Ségou	konodimini	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	1		2
Ségou	Ségou	Markala	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1	1		2
Ségou	Ségou	Markala	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		5		5
Ségou	Ségou	Markala	Atteintes au droit à la vie	Assassinat/ Meurtre	1			1
Ségou	Ségou	Markala	Atteintes au droit à la propriété	Incendie volontaire	1			1
Ségou	Ségou	Markala	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée			1	1

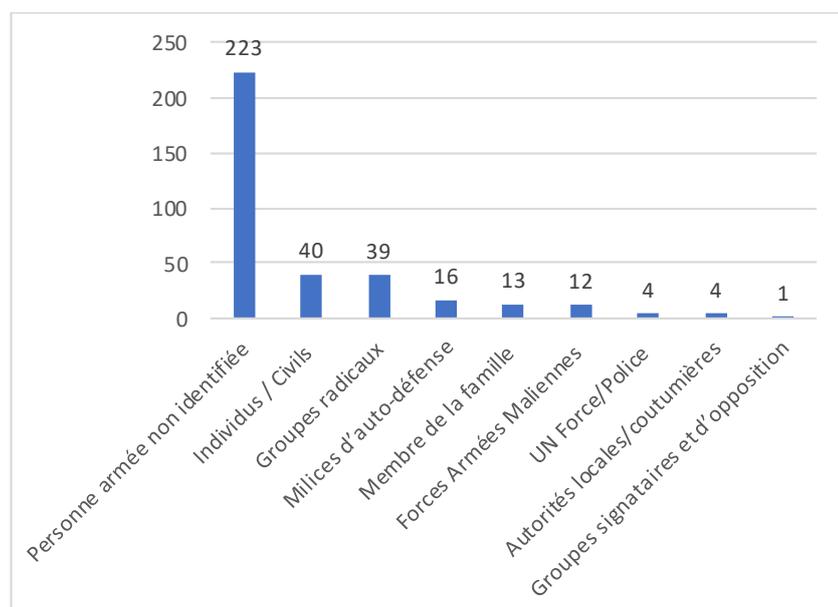
Ségou	Ségou	N'koumandougou	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		1			1
Ségou	Ségou	Pelengana	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace		1			1
Ségou	Ségou	Sakoiba	Mouvement de population forcé	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité		1			1
Ségou	Ségou	Sansanding	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation	1				1
Ségou	Ségou	Ségou	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		2			2
Tombouctou	Diré	Dangha	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace		1			1
Tombouctou	Diré	Diré	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	1				1
Tombouctou	Diré	Diré	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé		1			1
Tombouctou	Diré	Kirchamba	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale		1			1
Tombouctou	Diré	Kondi	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	1	4			5
Tombouctou	Diré	Tienkour	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace		1			1
Tombouctou	Goundam	Bintagoungou	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		1			1
Tombouctou	Goundam	Douekire	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		1			1
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Mouvement de population forcé	Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité	1	1			2
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace	1				1
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Mouvement de population forcé	Restrictions à la liberté de mouvement			1	1	2
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Mouvement de population forcé	Retour forcé	1				1
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	1				1
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1			1
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		2			2
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		5			5
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		3			3
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation		1			1
Tombouctou	Gourma-Rharous	Bambara	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1			1
Tombouctou	Niafunke	Fittouga				1			1

Tombouctou	Niafunke	Koumaira	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1	1
Tombouctou	Niafunke	Léré	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée		1	1
Tombouctou	Niafunke	Léré	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage	1	2	3
Tombouctou	Niafunke	N'gorkou	Atteintes au droit à la vie	Mort par engin explosif		1	1
Tombouctou	Tombouctou	Alafia	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		1	1
Tombouctou	Tombouctou	Ber	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation		1	1
Tombouctou	Tombouctou	Salam	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Menace		3	3
Tombouctou	Tombouctou	Salam	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Coup, blessure, mutilation		1	1
Tombouctou	Tombouctou	Salam	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		2	2
Tombouctou	Tombouctou	Tombouctou	Atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique	Mariage forcé		1	1
Tombouctou	Tombouctou	Tombouctou	Atteintes au droit à la propriété	Vol, extorsion, pillage		4	4

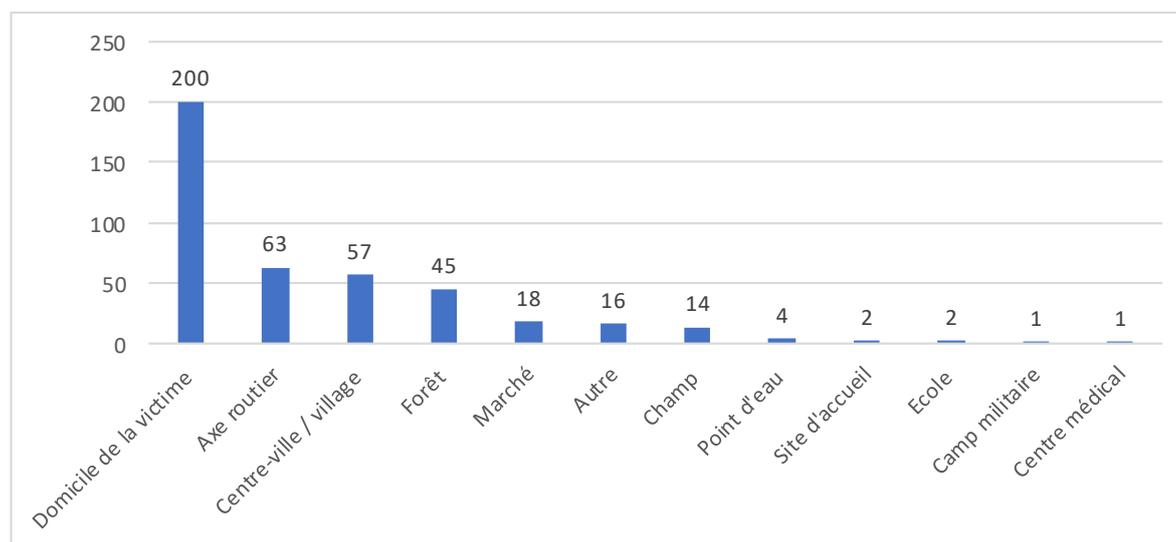
Victimes de violations par statut et tranche d'âge

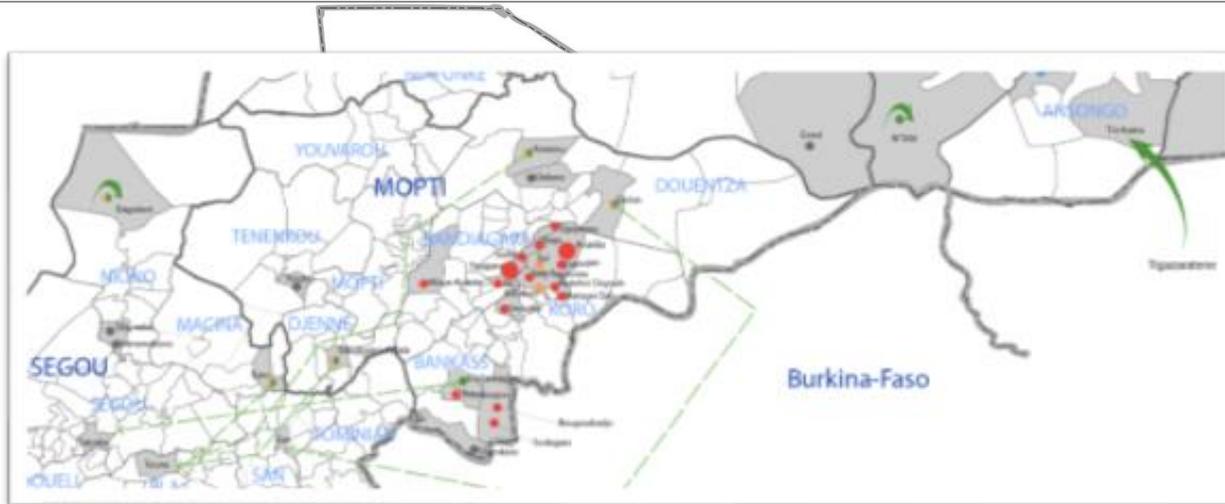


Présumés auteurs de violations



Lieux de violations



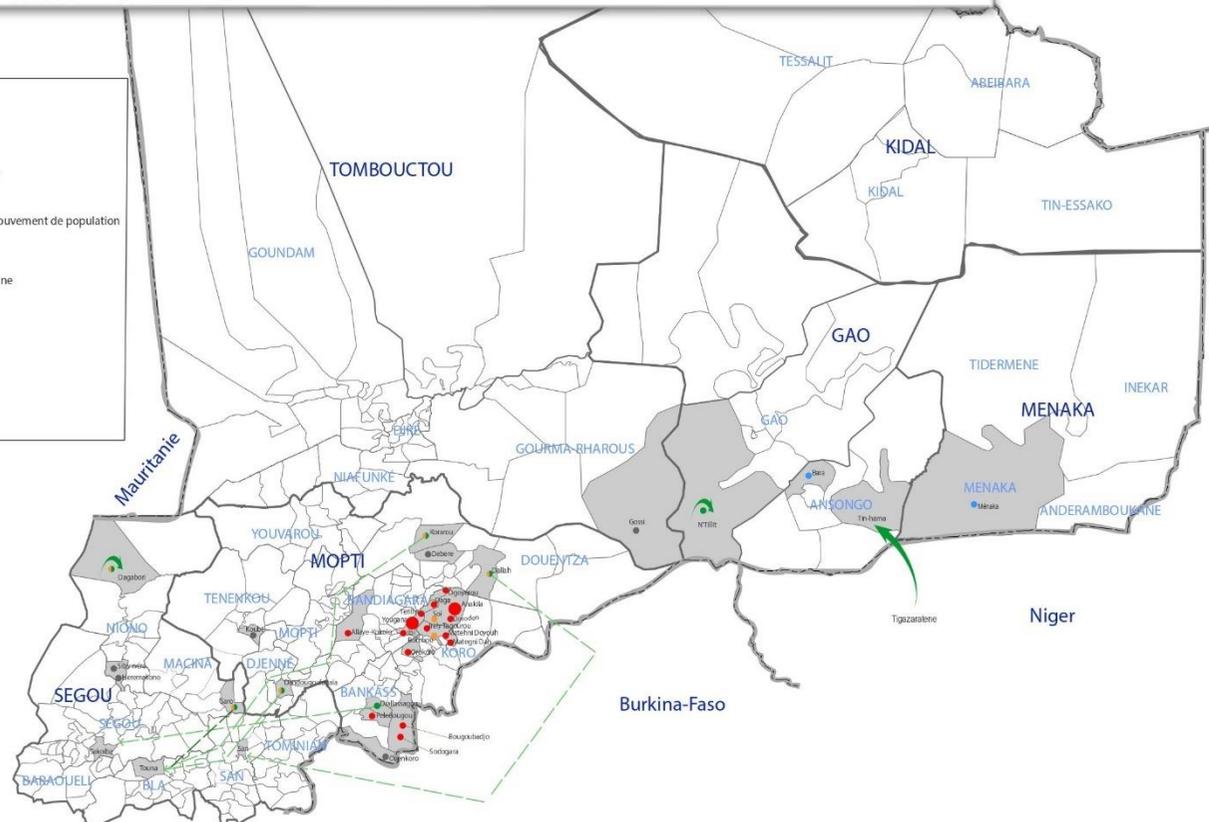


Légende

- Attaque de village
- Menace d'attaque de village
- Attaque d'infrastructure publique
- Mouvement de population
- Menace d'attaque de village et Mouvement de population
- Autre*
- Flux au sein de la même commune
- Flux inter-communal
- Flux inter-régional
- Flux transfrontalier

Nombre d'alerte flash

- 2
- 1



A. Mouvement de population forcé : Déplacement interne forcé en raison de la violence/conflit/insécurité, Déplacement interne forcé en raison d'intempéries/catastrophe naturelles, Restrictions à la liberté de mouvement, Retour forcé, Refoulement.

B. Droit à la vie : Assassinat, Meurtre, Mort par engin explosif.

C. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique : Coup, blessure, mutilation, Blessure ou mutilation par engin explosif, Menace, Violence psychologique/émotionnelle, Viol, Agression sexuelle, Grossesse forcée, Exploitation sexuelle et prostitution forcée, Mariage forcé, Discrimination, Torture et traitement cruel et inhumain.

D. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Enlèvement, prise d'otage, disparition forcée, Arrestation et/ou détention arbitraire et illégale, Enrôlement et recrutement par les forces ou groupes armés, Séparation familiale, Trafic d'être humain, traite ou esclavage, Exploitation économique et travail forcé.

E. Droit à la propriété : Vol, extorsion, pillage, Destruction de biens personnels, Incendie volontaire, Taxe illégale, Occupation illégale de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public, Destruction de bien immobilier, infrastructure ou terre, privé ou public.

F. Atteintes à l'accès aux services de base : Déni de ressources, d'opportunités et/ou d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et hygiène, justice, état civil, ressources économique), Blocage, détournement ou refus de l'aide humanitaire, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces et groupes armés.

